DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 27 MARS 2023

N°2023-10

L'an deux mille vingt-trois et le lundi vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 6/03/2023

Date d'Affichage : 6/03/2023

Présents : Mesdames Valérie BRISSAUD, Christelle BEGEAULT, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absentes excusées : Tony GRENET donne son pouvoir à Yoane MARTINIERE

Secrétaire : Thierry BAILLOUX

Nombre de membres afférents au CM : 15
Qui ont pris part à la délibération : 14 + 1 pouvoir

Objet de la délibération : Subventions des associations

Monsieur Le Maire présente les demandes de subventions des différentes associations et rappelle les sommes allouées l'année dernière.

Afin d'équilibrer le budget des subventions et dans un souci d'équité pour toutes les associations, il propose, pour l'année 2023 :

- De diminuer de 200 € la subvention accordée au club de l'ESOD, au vu du montant du bilan des actions et investissements menés par la commune.
- D'octroyer une subvention exceptionnelle à l'APE d'un montant de 158 € afin d'annuler la facture de la salle des fêtes non louée.
- De donner une subvention exceptionnelle de 200 € au Comité des Fêtes pour les aider à régler la facture du compteur électrique pour les illuminations de Noel.
- De diminuer de 115 € la subvention accordée à la section la Joie de Vivre, pour que toutes les sections aient la même subvention.
- D'accorder une subvention de 110 € à la nouvelle section Gym-Yoga créée cette année.
- De supprimer la subvention accordée à l'association sportive de gym de Dangé-Saint-Romain, n'ayant plus connaissance du nombre de licenciés habitant Oyré.
- D'actualiser le montant de la subvention attribuée au RASED qui varie en fonction du nombre d'enfants concernés.

Monsieur le Maire propose également d'attribuer une somme de 655 € sur la ligne « imprévus » afin d'octroyer exceptionnellement des subventions à des associations qui de par leurs activités en lien avec la commune pourraient en bénéficier.

AR Prefecture

086-218601862-20230327-2023_10-DE
Reçu le 28/03/2023
Publié le 28/03/2023

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** les propositions conformément au tableau annexé, ainsi que la possibilité d'attribuer ponctuellement des subventions prises sur la ligne « imprévus ».

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 27 mars 2023

Le Maire, Géry WIBAUX

MAIRIE DE OYRE R.F. 86220

AR Prefecture

086-218601862-20230327-2023_10-DE
Reçu le 28/03/2023
Publié le 28/03/2023

Oyré
MAIRIE DE OYRE

SUBVENTIONS 2023

Subventions aux Associations	REALISATIONS 2022	PROPOSITIONS 2023	VOTE 2023
A.D.M.R	800,00 €	800,00 €	
E.S.O.D Football	1 000,00 €	800,00 €	
A.C.C.A	110,00 €	110,00 €	
Anciens Combattants UNC AFN	110,00 €	110,00 €	
A.P.E	330,00 €	488,00 €	
Sub Exc (Remise de Prix)	90,00 €	140,00 €	
Sub. Exceptionnelle Voyage	/	/	
Comité Des Fêtes	250,00 €	250,00 €	
Sub. Exceptionnelle		200,00 €	
La Joie de Vivre	225,00 €	110,00 €	
Création Déco Echange	110,00 €	110,00 €	
Section randonnée	110,00 €	110,00 €	
Section jardinage	110,00 €	110,00 €	
Gym - Yoga	0,00 €	110,00 €	
La Prévention Routière	40,00 €	40,00 €	
Esp.Sport.Gym DANGÉ	150,00 €	0,00 €	
Mouvement Vie Libre	100,00 €	100,00 €	
R.A.S.E.D	78,00 €	85,00 €	
Groupement Jeunes Avenir 86	150,00 €	150,00 €	
Imprévus	500,00 €	655,00 €	
TOTAL	**4 263,00 €**	**4 478,00 €**	**0,00 €**

AR Prefecture

086-218601862-20230327-2023_10-DE
Reçu le 28/03/2023
Publié le 28/03/2023